



MAIRIE DE CABRIES

Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Fax : 04.42.28.14.20
Mail : maire@cabries.fr

DECISION DU MAIRE

N° 2023/080/2312

**Objet : Réalisation d'une étude organisationnelle de la Direction
Éducation Jeunesse Population.**

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n° 2020/039 du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 4° ;

Considérant que la commune de Cabriès souhaite proposer une nouvelle organisation permettant de mieux répondre aux besoins de la population afin d'offrir un service public de meilleure qualité, de la façon la plus efficiente possible et d'améliorer la qualité de vie des agents au travail ;

Considérant que cette mission confiée à un cabinet de conseil externe consiste en la réalisation d'un état des lieux du fonctionnement et de l'organisation des services de la Direction Éducation Jeunesse Enfance et la formulation de propositions d'amélioration ;

DÉCIDE

en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1 : De signer le marché avec la société SPQR domiciliée au 33 rue François Garcin à Lyon (69003) pour un montant de 22 000€ HT ;

ARTICLE 2 : Les dépenses afférentes seront prélevées au budget du présent exercice et, éventuellement, aux budgets des exercices ultérieurs ;

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée aux intervenants et publiée ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État, et à Monsieur le comptable public, responsable de la trésorerie de Berre l'Étang ;

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services et la Directrice du service enfance jeunesse sont chargées de veiller, chacune en ce qui les concerne, à son exécution ;

ARTICLE 5 : Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



Fait à Cabriès, le 05/10/23
Le Maire

Amapola VENTRON

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20231009-DEC_2023_080-DE
Date de télétransmission : 12/10/2023
Date de réception préfecture : 12/10/2023